



PASS CULTURE 2024/2025

La commune de La Frette-sur-Seine renouvelle son dispositif visant à favoriser les pratiques culturelles pour les jeunes frettois. Une aide financière sera allouée pour l'adhésion à une association ou un organisme extérieur à la ville pour la pratique du théâtre, des arts plastiques, de la musique ou du chant (pour une cotisation annuelle supérieure à 400 €). Sont concernés les enfants de 6 à 16 ans pour la saison 2024/2025 (du 1er septembre 2024 au 4 juillet 2025).

Montant de l'aide :

120 €/enfant pour un quotient familial CAF jusqu'à 1110.

100 €/enfant pour un quotient familial CAF à partir de 1111.

Modalités :

Formulaire à remplir et à remettre en mairie au plus tard le 31 octobre 2024 avec présentation du justificatif de paiement, attestation CAF, justificatif de domicile de moins de 3 mois et RIB.

Renseignements :

Mairie 01.39.31.50.00

mairie@lafrettesurseine.fr



Formulaire d'inscription

Parent :

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom:.....Prénom:.....

Né(e):.....

Activité choisie

A La Frette, le

Signature du parent

Pièces à joindre :

Justificatif de paiement à l'activité culturelle, Attestation CAF (avec indication du quotient familial), Justificatif de domicile de moins de 3 mois, Relevé d'identité bancaire - Dossier à retourner en mairie sous enveloppe.